



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 16 janvier 2018, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2018-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Christian Richard, maire
Guy Lafleur, conseiller
Christiane Nadeau, conseillère
Jérôme Pagé, conseiller
Serge Genest, conseiller
Émile Brassard, conseiller
Guillaume Dusablon, conseiller

2 personnes sont présentes.

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 janvier 2018

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Inscription à une formation pour les élus
- 3.2 Renouvellement de diverses inscriptions
- 3.3 Héritage collectif de Tilly – contribution financière année 2018
- 3.4 Demande d'appui au Fest Deiz
- 3.5 Résolution pour l'augmentation du salaire des élus
- 3.6 Résolution pour l'augmentation du salaire du directeur du Service incendie
- 3.7 Bonification Entente de développement culturel 2017-2020 : Projet « Suivez l'étoile »
- 3.8 Modification du contrat d'entretien de M. Gilles Bernier
- 3.9 Embauche au poste de surveillant de patinoire pour l'hiver 2018
- 3.10 Autorisation de signature d'une demande d'aide financière
- 3.11 Autorisation d'inscription à certaines formations en urbanisme
- 3.12 Assurances générales de la Municipalité pour l'année 2018

4. FINANCES

- 4.1 Comptes à payer
- 4.2 Avis de motion concernant le règlement décrétant les taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2018
- 4.3 Taux d'intérêt sur les créances municipales pour l'année 2018





5. URBANSIME

- 5.1 Demande de permis de construction pour la modification de plusieurs éléments d'un bâtiment principal ainsi que l'installation d'une thermopompe et d'un foyer au gaz comprenant une composante extérieure, lot 3 389 330 du Cadastre du Québec (3945, Chemin de Tilly, propriété de M. Pierre Couture)
- 5.2 Demande de permis de construction pour l'installation d'une remise, lot 3 631 711 du Cadastre du Québec (3822, Chemin de Tilly, propriété de M. Maxime Steve Bégin et Mme Isabelle Bouchard)

6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 janvier 2018

2018-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2018

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2018.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Inscription à une formation pour les élus

2018-03 INSCRIPTION À UNE FORMATION POUR LES ÉLUS

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la formation aux élus sur le fonctionnement d'une municipalité dispensée par Me Daniel Bouchard, au montant de 1 000 \$ plus les frais et taxes applicables.

3.2 Renouvellement de diverses inscriptions

2018-04 RENOUELEMENT DE DIVERSES INSCRIPTIONS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly doit renouveler à chaque début d'année diverses inscriptions;

pour ce motif,

il est proposé par M. Guillaume Dusablon, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à Québec municipal pour la somme de 280 \$ plus les taxes applicables;

QUE la Municipalité renouvelle l'inscription à la COMBEQ pour le responsable de l'urbanisme moyennant la somme de 375 \$ plus les taxes applicables;

QUE la Municipalité renouvelle l'adhésion de Mme Claudia Daigle à l'Association de directeurs municipaux du Québec moyennant la somme de 798 \$ plus les taxes applicables, incluant l'assurance;





QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Association des plus beaux villages pour la somme de 1334,25\$ plus les taxes applicables, le cas échéant.

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour une somme de 255 \$ plus les taxes applicables.

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches du Québec pour une somme de 327,60 \$ plus les taxes applicables.

3.3 Héritage collectif de Tilly – contribution financière année 2018

2018-05 HÉRITAGE COLLECTIF DE TILLY – CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire soutenir l'organisme Héritage collectif de Tilly pour la conservation de notre patrimoine bâti;

pour ce motif,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal verse la somme de 1 000 \$ et autorise le paiement de la dépense;

QUE le conseil municipal offre des services municipaux, tels que photocopies, lettres, etc.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles au poste 02 62100 345.

3.4 Demande d'appui au Fest Deiz

2018-06 DEMANDE D'APPUI AU FEST DEIZ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a reçu une demande de participation financière par les organisateurs du Fest Deiz qui en sera à sa sixième année d'édition;

ATTENDU QUE les organisateurs ont également demandé le prêt de matériel, la publication de l'évènement dans le Trait d'union, ainsi que la fermeture de la rue afin d'assurer la sécurité;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal appuie l'organisation du Fest Deiz et accorde une subvention d'un montant de 500 \$;

QUE le conseil municipal réponde favorablement aux autres demandes de l'organisation.

3.5 Résolution pour l'augmentation du salaire des élus

2018-07 RÉSOLUTION POUR L'AUGMENTATION DU SALAIRE DES ÉLUS

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2018, il a été décidé que les membres du conseil appliquent le Règlement 2014-590 relatif au traitement des élus municipaux;

pour ce motif,





il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise une augmentation des salaires et des allocations de dépenses de 1,1 % pour les élus municipaux à compter du 1^{er} janvier 2018.

3.6 Résolution pour l'augmentation du salaire du directeur du service incendie

2018-08 RÉSOLUTION POUR L'AUGMENTATION DU SALAIRE DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise une augmentation de salaire de 2 % au directeur du Service d'incendie à compter du 1^{er} janvier 2018.

3.7 Bonification Entente de développement culturel 2017-2020 : Projet « Suivez l'étoile »

2018-09 BONIFICATION ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017-2020 : PROJET « SUIVEZ L'ÉTOILE »

ATTENDU la possibilité de bonifier l'entente de développement culturel 2018-2020 grâce à la Stratégie maritime du Québec en réalisant un projet dédié au patrimoine culturel maritime en Lotbinière;

ATTENDU QUE l'agente de développement culturel de la MRC de Lotbinière, Marie-France St-Laurent, déposera un avenant à l'entente culturelle de la MRC de Lotbinière afin de réaliser le projet de mise en valeur du patrimoine maritime du littoral dont le titre provisoire est « Suivez l'Étoile »;

ATTENDU QUE la direction régionale de la Chaudière-Appalaches a confirmé la priorisation régionale du territoire de Lotbinière et un soutien de cinq mille dollars par an (5 000 \$/an) pour les 3 années de l'entente triennale de développement culturel (pour un total de 15 000 \$);

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière doit investir le même montant dans le projet culturel qui concerne exclusivement les quatre municipalités du secteur du littoral;

ATTENDU QUE lors de la rencontre de travail des intervenants de la route des Navigateurs les 4 municipalités concernées du littoral ont confirmé leur intérêt pour appuyer financièrement ce projet, en collaboration avec la MRC de Lotbinière, en partageant équitablement la contribution requise par le promoteur;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

De contribuer financièrement au partage de l'engagement financier requis par le territoire de Lotbinière avec une contribution annuelle de 1 000 \$/an, pour un total de 3 000 \$ au terme de l'entente triennale 2018-2020.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 62100 345 « Promotion touristique ».





3.8 Modification du contrat d'entretien de M. Gilles Bernier

2018-10 MODIFICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE M. GILLES BERNIER

Il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise une augmentation de 25 \$ par mois à M. Gilles Bernier, ce qui portera son contrat à un montant forfaitaire de 900 \$ par mois pour l'entretien ménager de la mairie, de la bibliothèque et des locaux du 955, rue de l'Église. Les taxes applicables sont en sus, le cas échéant. Ce contrat se renouvellera automatiquement chaque mois à moins d'un préavis d'un mois de la fin du contrat par l'une des parties;

QUE les tâches et conditions seront les mêmes que celles prévues à l'ancien contrat;

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles au poste 02 13000 495.

3.9 Embauche au poste de surveillant de patinoire pour l'hiver 2018

2018-11 EMBAUCHE AU POSTE DE SURVEILLANT DE PATINOIRE POUR L'HIVER 2018

ATTENDU QUE la Municipalité devait procéder à l'embauche de surveillant de patinoire pour l'hiver 2018;

pour ce motif,

il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE Kevin Laliberté, Alexandre Gagné et Dominic Dumas soient embauchés à titre de surveillant de patinoire pour l'hiver 2018 et que leurs conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur à la municipalité.

3.10 Autorisation de signature d'une demande d'aide financière

2018-12 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite organiser la Fête de la pêche en juin 2018;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'organisation, la Municipalité désire obtenir une subvention et qu'aux fins de la demande d'aide financière un représentant autorisé à signer la demande de la municipalité doit être nommé;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal nomme Mme Claudia Daigle représentante de la Municipalité aux fins de la demande d'aide financière.

3.11 Autorisation d'inscription à certaines formations en urbanisme

2018-13 AUTORISATION D'INSCRIPTION À CERTAINES FORMATIONS EN URBANISME

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme à s'inscrire aux formations suivantes pour l'année 2018 :

- La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables





- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, R.22)
- Le zonage agricole
- Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme

au montant total de 2 200,28 \$ plus les taxes applicables.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles au poste 02 61000 454.

3.12 Assurances générales de la Municipalité pour l'année 2018

2018-14 ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la Municipalité peut reconduire un contrat d'assurance adjudgé par soumission pour une période inférieure à cinq ans sans demande de soumissions (art. 936.2 Code municipal du Québec);

ATTENDU QUE pour l'année 2017, la Municipalité avait demandé des soumissions sur invitation;

pour ces motifs,
il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à ne pas retourner en soumission pour les assurances générales de la Municipalité pour l'année 2018 et à accepter la soumission de Deslauriers et associés Inc.

4. FINANCES

4.1 Comptes à payer

2018-15 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 8 641 à 8 695 et autres à venir (2018) inclusivement, pour un montant total de 120 900,35 \$, les paiements automatiques pour un montant totalisant 12 276,39 \$ et les salaires et charges sociales pour la somme de 34 522,98 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

4.2 Avis de motion décrétant les taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2018

AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT LES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2018

Avis de motion est donné par M. Émile Brassard, conseiller, qu'à une séance ultérieure un règlement sera adopté par le conseil municipal décrétant les taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2018.

Un projet de règlement a été présenté aux conseillers.





4.3 Taux d'intérêt sur les créances municipales pour l'année 2018

2018-16 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QU' il est résolu que le conseil municipal impose pour l'année 2018 un taux d'intérêt de 12 % sur les taxes dues et exigibles constituant une créance d'état.

5. URBANISME

5.1 Demande de permis de construction pour la modification d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial, lot 3 631 661 du Cadastre du Québec (3945, chemin de Tilly, propriété de M. Pierre Couture)

2018-17 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LA MODIFICATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, LOT 3 631 661 DU CADASTRE DU QUÉBEC (3945, CHEMIN DE TILLY, PROPRIÉTÉ DE M. PIERRE COUTURE)

Une demande de permis de permis de construction pour la modification d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans le secteur de zone CAb 119 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 98-383-1 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le bâtiment principal est considéré comme une maison de courant victorien, que la date de construction exacte est inconnue, mais qu'il est réputé avoir été construit entre 1891 et 1920, qu'il est identifié comme ayant une valeur patrimoniale supérieure et qu'il est situé dans un arrondissement patrimonial;

ATTENDU QUE la demande consiste à :

- Installer un foyer au gaz comprenant une composante extérieure assimilable à un appareil de chauffage sur un mur latéral Est
- Installer une thermopompe isolée par des végétaux sur un mur arrière
- Déplacer l'emplacement d'une porte d'entrée sur un mur latéral Est
- Remplacer cette porte par une porte d'acier ou de bois avec 3 vitres de dimensions 12 po x 22 po identique à la porte en façade
- Condamner la porte d'un mur arrière afin d'y réaliser des nouvelles fenêtres
- Retirer l'auvent de cette même porte sur un mur arrière
- Remplacer les fenêtres d'un mur arrière par des fenêtres en bois de type « Maibec moderne 6 po »
- Condamner les fenêtres du mur latéral Ouest
- Remplacer l'actuel revêtement par un lambris de bois « Maibec moderne 6 po » posé à l'horizontal sur le corps arrière du bâtiment;

ATTENDU QUE les matériaux actuellement utilisés sur le bâtiment sont pour le corps d'origine :

- Le béton stuc (crépis) pour le revêtement extérieur
- Le bardeau d'asphalte pour la toiture
- Le bois pour la porte d'entrée





- Le bois pour les fenêtres
- ATTENDU QUE les matériaux actuellement utilisés sur le bâtiment sont pour le corps arrière non ancien :
- Le déclin de vinyle pour le revêtement extérieur
 - Le bardeau d'asphalte pour la toiture
 - L'acier pour la porte d'entrée
 - L'aluminium pour les fenêtres
- ATTENDU QUE la demande précise que le nouveau revêtement du corps arrière non ancien sera un lambris de bois Maibec;
- ATTENDU QUE la demande précise que la nouvelle porte sur le mur latéral Est pourra être en acier ou en bois;
- ATTENDU QUE la demande précise que les nouvelles fenêtres sur le mur arrière seront en bois;
- ATTENDU QUE la demande précise que la thermopompe sera isolée par des végétaux et sera installée le long d'un mur arrière;
- ATTENDU QUE le corps arrière de la maison ne constitue pas une partie ancienne ou d'origine de la maison classée au P.I.I.A.;
- ATTENDU QUE les travaux projetés constituent une revalorisation du corps arrière de la maison et amènent davantage d'harmonie avec le corps principal d'origine ancienne;
- ATTENDU QUE l'ajout de la sortie du foyer au gaz sur un mur latéral (Est) constitue une intervention particulièrement minimale;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de permis de construction pour des travaux portant sur un bâtiment principal d'intérêt patrimonial situé sur lot 3 631 661 du Cadastre du Québec à condition que la porte sur le mur latéral Est du corps secondaire d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial situé sur lot 3 631 661 du Cadastre du Québec soit faite de bois;
- ATTENDU QUE le CCU recommande l'utilisation d'une couleur harmonieuse avec le corps principal du bâtiment d'origine ancienne;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal d'accepte la présente demande de permis de construction pour des travaux portant sur un bâtiment principal d'intérêt patrimonial situé sur lot 3 631 661 du Cadastre du Québec à condition que la porte sur le mur latéral Est du corps secondaire d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial situé sur lot 3 631 661 du Cadastre du Québec soit faite de bois et il recommande l'utilisation d'une couleur harmonieuse avec le corps principal du bâtiment d'origine ancienne.

5.2 Demande de permis de construction pour l'installation d'une remise, lot 3 631 711 du Cadastre du Québec (3822, chemin de Tilly, propriété de M. Maxime Steve Bégin et M^{me} Isabelle Bouchard)

2018-18 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR L'INSTALLATION D'UNE REMISE, LOT 3 631 711 DU CADASTRE DU QUÉBEC (3822, CHEMIN DE TILLY, PROPRIÉTÉ DE M. MAXIME STEVE BÉGIN ET M^{me} ISABELLE BOUCHARD)

Une demande de permis de permis de construction pour l'installation d'une remise dans un arrondissement patrimonial a été déposée à la Municipalité.





- ATTENDU QUE la propriété visée est située dans le secteur de zone CAc 109 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;
- ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 98-383-1 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- ATTENDU QUE la remise est située dans un arrondissement patrimonial identifié au plan d'urbanisme ainsi qu'aux règlements de zonage et sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- ATTENDU QUE la construction initiale de la remise n'était pas soumise à l'émission d'un permis car sa superficie était inférieure à 10 m²;
- ATTENDU QUE des travaux d'agrandissement de cette remise ont été entrepris, sans permis, à l'automne 2017 et ont porté la superficie de cette dernière à 13 m², ce qui doit être autorisé par un permis;
- ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande de permis de construction afin de régulariser sa situation et suspendu ses travaux jusqu'à ce qu'une décision soit rendue concernant la conformité du projet et l'émission du permis;
- ATTENDU QUE les articles 72 à 80 du règlement de zonage concernant les normes d'implantation des bâtiments complémentaires sont respectés en ce qui a trait au cabanon d'origine;
- ATTENDU QUE l'article 81 du règlement de zonage concernant les formes et structures des bâtiments complémentaires est respecté en ce qui a trait au cabanon d'origine;
- ATTENDU QUE l'article 82 du règlement de zonage concernant les matériaux de revêtement des bâtiments complémentaires est respecté en ce qui a trait au cabanon d'origine;
- ATTENDU QUE l'agrandissement du cabanon déjà réalisé permet toujours d'être en conformité avec les articles 72 à 81 du règlement de zonage;
- ATTENDU QUE les matériaux actuellement utilisés sur le cabanon d'origine sont :
- Le vinyle pour le revêtement extérieur
 - Le bardeau d'asphalte pour la toiture
 - L'acier pour les deux portes
- ATTENDU QUE les matériaux projetés pour l'agrandissement du cabanon sont :
- Des planches posées à clin pour les murs et planches verticales pour les pointes de toit
 - Le bardeau d'asphalte ou des panneaux de plastique ondulé pour la toiture
 - Des planches verticales pour la porte
- ATTENDU QUE l'article 33 du P.I.I.A. a pour objectif de :
- « Assurer la construction de bâtiments complémentaires de qualité dans un respect du cadre bâti patrimonial afin de préserver l'harmonie et l'homogénéité des arrondissements patrimoniaux et d'éviter la construction de bâtiments complémentaires pouvant altérer le milieu patrimonial. »*
- Qu'il énonce relativement au traitement architectural :





« Le traitement architectural, notamment au niveau de la disposition des ouvertures, des matériaux de revêtement extérieur ainsi que de la couleur et de l'ornementation devra être complémentaire au traitement architectural du bâtiment principal. »

« Les caractéristiques volumétriques du bâtiment complémentaire telles que la forme du bâtiment, le gabarit, les pentes de toit devront être respectueuses et compatibles avec le milieu afin d'éviter les disproportions et le déséquilibre quant à la volumétrie des constructions. »

« Dans la mesure du possible, il est à privilégier de répéter la même forme ainsi que les mêmes pentes de toiture que le bâtiment principal. »

Qu'il énonce relativement à l'aménagement du terrain :

« Les pourtours du bâtiment complémentaire devraient faire l'objet d'un aménagement paysager soigné de façon à accroître la mise en valeur du bâtiment et de la propriété dans son ensemble. »

- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal de refuser la demande de permis de construction pour la construction d'une remise et son appentis situés sur lot 3 631 711 du Cadastre du Québec, telle que présentée;
- ATTENDU QUE le CCU recommande de présenter une demande où le revêtement extérieur et la toiture sont de même nature pour la remise et l'appentis;
- ATTENDU QUE le CCU recommande de revoir la volumétrie de la remise et de son appentis afin d'être en cohérence avec le bâtiment principal;
- ATTENDU QUE le CCU recommande également de favoriser la mise en place d'un aménagement paysagé soigné;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal refuse la demande de permis de construction pour la construction d'une remise et son appentis situés sur lot 3 631 711 du Cadastre du Québec, telle que présentée. Il recommande au propriétaire de considérer les suggestions du CCU dans le cadre d'une demande pour régulariser la situation.

6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

7. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

2018-19 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

Il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018 soit adopté séance tenante.





8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 25.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Christian Richard
Maire

Claudia Daigle
Directrice générale



COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Corporation des Aînés - rés.: 2017-26 - participation au supplément de loyer «Maison des Aînés» pour décembre 2017	327.40 \$	8641
C.P.A. Sainte-Croix - rés.: 2017-255 - demande d'aide financière: Club de patinage artistique de Sainte-Croix	175.00 \$	8642
La Maison Annick inc. - rés.: 2017-256 - demande d'aide financière: La Maison Annick	50.00 \$	8643
ONR Lotbinière - rés.: 2017-254 - demande d'aide financière: Opération Nez Rouge Lotbinière	50.00 \$	8644
ADMQ - rés.: 2017-249 - autorisation d'inscription à une formation «Les impacts de la loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier)	600.17 \$	8645
Carrefour de Tilly - réception des fêtes de la municipalité	473.02 \$	8646
Molson Coors Canada - commande de bières (centre communautaire)	382.38 \$	8647
Desjardins sécurité financière - REER (novembre 2017)	4 813.54 \$	8648
Syndicat canadien de la Fonction publique - cotisation syndicale (novembre 2017)	543.68 \$	8649
Hydro-Québec :		
<i>Station de pompage - 348.85 \$</i>		
<i>Pont - 63.34 \$</i>		
<i>Garage - 1 068.45 \$</i>		
<i>Pompe/égouts - 85.06 \$</i>	1 565.70 \$	8650
Desjardins sécurité financière - REER (décembre 2017)	1 818.83 \$	8651
Syndicat canadien de la Fonction publique - cotisation syndicale (décembre 2017)	292.61 \$	8652

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

PR

Vidéotron - local des fermières	32.66 \$	1934
Visa - Banque Laurentienne - frais de banque	6.00 \$	1935
Bell Mobilité - cellulaires	241.25 \$	1936
Hydro Québec - centre communautaire	1 809.54 \$	1937
Hydro Québec - éclairage public	888.74 \$	1938
Télus - bibliothèque, mairie et internet	946.23 \$	1939
Vidéotron - local sportif (centre communautaire)	118.34 \$	1940
Vidéotron - caserne	105.04 \$	1941
Visa Desjardins:		
<i>Achat divers (timbres, frais de poste (Trait d'Union), essence (voirie et service incendie), eau, sacs à ordures, courroie, registre foncier</i>	1 507.27 \$	1942
Hydro-Québec - puits/pompes	351.95 \$	1943
Hydro-Québec - puits	469.01 \$	1944
Hydro Québec - bibliothèque	720.55 \$	1945
Hydro Québec - tennis	28.94 \$	1946
Hydro Québec - caserne	1 261.75 \$	1947
Hydro Québec - quai	91.30 \$	1948
Hydro Québec - dégrilleur	254.50 \$	1949
Hydro Québec - poste de pompage	156.44 \$	1950
Hydro-Québec - réservoir	1 744.55 \$	1951
Hydro Québec - calvaire	28.82 \$	1952
Hydro Québec - mairie et bureau de poste	382.58 \$	1953
Hydro Québec - édifice du 955 de l'Église	1 039.89 \$	1954
Hydro-Québec - station des Jardins	91.04 \$	1955

COMPTES POUR DÉCEMBRE 2017

Aquatech - services professionnels pour une ressource temporaire à l'échantillonnage règlementaire (RQEP) du réseau de distribution d'eau potable (octobre, novembre et décembre)	2 692.62 \$	8653
---	-------------	------

CD
QR

Visa - Banque Laurentienne - frais de banque	6.00 \$	8654
Bernier, Gilles:		
<i>Rés.: 2016-05 - entretien ménager mairie, bibliothèque, édifice du 955 de l'Église pour (décembre 2017)</i>	1 006.03 \$	8655
Excavation St-Antoine 1985 inc. :		
<i>Préparer asphalte (chemins) - 2 333.99 \$</i>		
<i>Vider fossé (rue des Phares), entrées d'eau (de la Promenade et Marie-Victorin) et gravier (route de la Colline) - 689.85 \$</i>		
<i>Bris (chemin de Tilly - borne fontaine) - 1 034.78 \$</i>		
<i>Bris (chemin de Tilly) - 1 546.41 \$</i>		
<i>Gravier (garage) - 258.69</i>		
<i>Bris (rue Des Jardins) - 689.85 \$</i>	6 553.57 \$	8656
Bi-Sports - plastique gravé (nom/conseiller et conseillère)	36.79 \$	8657
Canac - tapis (centre communautaire)	263.29 \$	8658
Canon - location photocopieur + frais copies supplémentaires	420.59 \$	8659
CLD Lotbinière - inscription au Souper annuel de la table Goûtez Lotbinière (mairie)	29.99 \$	8660
Daigle, Claudia - frais de déplacement et autres	133.37 \$	8661
Groupe Environex inc. - analyse de l'eau	322.62 \$	8662
Excavation Tourigny - vente de sel (abrasifs)	4 111.54 \$	8663
Genest, Danielle - frais de déplacement (octobre, novembre et décembre 2017)	77.70 \$	8664
Philippe Gosselin & Ass. Ltée - huile à chauffage (mairie)	897.17 \$	8665
IGA - divers (lait, café, chocolat, gatorade, perrier, eau, maïs à éclater, chocolat chaud, jus)	146.73 \$	8666
Info Page - téléavertisseurs (service incendie)	279.67 \$	8667
Terrassement A. Labbé - installation pancarte de rue (coin 132/route des Rivières)	229.95 \$	8668
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet (décembre 2017)	120.00 \$	8669
Laliberté, Gaétan - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 21 décembre 2017)	35.00 \$	8670
Laroche, Diane - rés.: 2017-26 - participation au supplément de loyer Maison des Aînés pour (décembre 2017)	18.27 \$	8671
Lemelin, Claudie - remboursement (soccer) re: chèque perdu	112.00 \$	8672
Mécanique Marcel Enr.:		
<i>Changement d'huile des véhicules du service incendie - 837.52 \$</i>		
<i>Travaux sur véhicules voirie, pompe à eau, remorque - 672.51 \$</i>	1 510.03 \$	8673
Ameublement J.G.R - réfrigérateur (centre communautaire)	918.63 \$	8674
MRC de Lotbinière:		
<i>Service géomatique - 25 \$</i>		
<i>Support technique - service d'urbanisme - 122.50 \$</i>		
<i>Service d'ingénierie - frais cours d'eau pour 2017 - 882.50 \$</i>		
<i>Quote-part gestion boues fosses septiques (ajustement 2017) - crédit de 375 \$</i>	655.00 \$	8675
Municipalité de Saint-Apollinaire:		
<i>Entraide / intervention du 21 novembre (route de la Pointe Aubin) - 758.56 \$</i>		
<i>Entraide / intervention du 31 décembre (route Marie-Victorin) - 660.05 \$</i>	1 418.61 \$	8676
Petite caisse - frais de poste et autres	200.00 \$	8677
Nadeau, Johanne:		
<i>Rés.: 2017-104 - entretien bureau de poste (décembre 2017)</i>	300.00 \$	8678
Pineault, Martin - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 21 décembre 2017)	35.00 \$	8679
Pugh, Robert Jr:		
<i>Rés.: 2016-112 - entretien du centre communautaire + ménage complémentaire (décembre 2017)</i>	599.79 \$	8680
Quincaillerie M. Hamel & fils inc.:		
<i>Chiffons, boulons, meule, arbre de Noël, base de fixation - 101.79 \$</i>		
<i>Chlore - 155.12 \$</i>	256.91 \$	8681
Gaudreau Environnement inc. :		
<i>Collecte déchets, récupération, encombrants (novembre 2017) - 6 990.58 \$</i>		
<i>Collecte déchets, récupération, encombrants (décembre 2017) - 5 964.43 \$</i>	12 955.01 \$	8682

Page 3		
Richard, Christian - frais de déplacement	172.05 \$	8683
Services électroménagers Steve Fortier - appel de service (fridaire/centre communautaire)	109.23 \$	8684
Les Services Frimas:		
<i>Remplacer des fusibles sur le serpentín électrique (centre communautaire)</i>	227.65 \$	8685
Simard, Mario - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 21 décembre 2017)	35.00 \$	8686
Sintra - gravier (garage)	563.74 \$	8687
Toshiba - lecture de photocopieur (frais de copies) du 3 novembre au 12 décembre 2017	1 297.79 \$	8688
Trafic Contrôle F.M. inc. - travaux d'entretien du réseau d'éclairage public (décembre 2017)	293.54 \$	8689
Visa Desjardins:		
<i>Essence, Trait-d'union, Express, programmation hiver 2018, timbres, envoi (calendriers), registre foncier</i>	1 042.47 \$	8690
Groupe Environex inc. - analyse de l'eau	260.07 \$	8691
Municipalité de Sainte-Croix:		
<i>Entraide / intervention du 4 novembre (route Marie-Victorin) - 449.90 \$</i>		
<i>Entraide / intervention du 9 novembre (rue de l'Église) - 521.52 \$</i>	971.42 \$	8692
Mercier Expert inc. - souffleuse à neige	1 264.73 \$	8693
FQM - rés.: 2017-247 - formation élus (Le comportement éthique)	1 126.76 \$	8694
Les Services Frimas - maintenance décembre 2017 (centre communautaire - 955 de l'Église)	252.95 \$	8695
Liste des chèques de janvier 2018 (les numéros de chèques sont à venir):		
Association des plus beaux villages du Québec - cotisation annuelle 2018	1 334.25 \$	
Association des chefs en sécurité incendie du Québec - cotisation 2018	293.19 \$	
La Great-West - assurance collective (janvier 2018)	998.46 \$	
Excavation St-Antoine 1985 inc. :		
<i>Rés.: 2016-108 - contrat de déneigement des chemins (janvier 2018)</i>	21 316.37 \$	
CLD de Lotbinière - rés.: 2017- 252- Partenariat 2018 pour la Promotion du territoire -		
Tourisme Lotbinière	160.97 \$	
Corporation des Aînés - rés.: 2017-26 - participation au supplément de loyer Maison des Aînés pour janvier 2018	306.60 \$	
Déneigement Dominique Bergeron (1e versement):		
<i>Rés.: 2016-165 - Déneigement du chemin d'accès à la réserve d'eau (1er versement)- 517.39 \$</i>		
<i>Rés.: 2016-165 - Déneigement du chemin d'accès aux puits municipaux (1er versement) - 1 322.22\$</i>		
<i>Rés.: 2016-165 - Déneigement du chemin d'accès au garage municipal (1er versement) - 505.89 \$</i>	2 345.50 \$	
Les Excavations Marc Rousseau inc. :		
<i>Rés. : 2017-212 - Déneigement de la route Pointe-Aubin (1er versement)</i>	2 874.38 \$	
Ferme des Jumeaux Lamontagne:		
<i>Rés.: 2014-263 - Déneigement des rues et stationnements (janvier 2018)</i>	7 864.29 \$	
Financière Banque Nationale - remboursement intérêts	3 825.98 \$	
Imprimerie Limoilou inc. - renouvellement de l'annonce publicitaire pour 2017	158.66 \$	
MRC de Lotbinière:		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 614.48 \$</i>		
<i>Quote-part (évaluation foncière) - 5 462.89 \$</i>	10 077.37 \$	
PG Solutions inc. :		
<i>Contrat d'entretien et soutien des applications pour 2018 (comptes fournisseurs et réclamations de taxes, engagements financiers, grand-livre, budget et états financiers, taxation, perception et comptes clients..) - 6 266.15 \$</i>		
<i>Contrat d'entretien et soutien des applications 2018 (gestion des fosses septiques, gestion des permis) - 2 868.63 \$</i>		
<i>Comptes de taxes 2018 - \$</i>		
<i>Contrat d'entretien et soutien des applications pour 2018 - droit d'accès annuel pour multi-services - 678.35 \$</i>	9 813.13 \$	
Québec Municipal - adhésion annuelle pour 2018	321.93 \$	

Gaudreau Environnement inc. :

<i>Collecte, récupération (chemin Terre-Rouge)</i>	78.87 \$
Tourisme Chaudière-Appalaches - adhésion annuelle pour 2018	363.09 \$
Le Service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière - rés.: 2017-253 - renouvellement du transport adapté pour l'année 2018	3 631.70 \$
Les Éditions Wilson & Lafleur inc. - code municipal pour 2018 (maire)	84.00 \$
	<i>133 176.74 \$</i>

Salaires et contributions de l'employeur:

Paie du 26 novembre au 9 décembre (payable le 16 décembre 2017)	8 551.02 \$
Paie du 10 au 23 décembre (payable le 28 décembre 2017)	8 899.49 \$
Paie des élus (décembre 2017)	5 751.78 \$
<i>Remise gouvernementale (déduction à la source) pour novembre 2017</i>	19 871.71 \$
	<i>34 522.98 \$</i>

Année 2017